

# TRAVAILLEUSE SILENCIEUSE



Prisca Merteau



raconter la vie

Le 10 mai 2016 le gouvernement décide d'utiliser le 49.3 pour faire passer son projet de loi travail.

Les opposants à la loi continuent de manifester. Les violences continuent. Une voiture de police est incendiée.

Le 18 mai c'est la police qui manifeste à Paris contre « la haine anti-flics ».

Le 21 mai les routiers font grève. Certaines raffineries sont bloquées. Cécile n'a pas pu trouver d'essence. Elle est sur la réserve et si la grève continue elle ne pourra plus aller travailler.

Fin mai paies.

« Bonjour, nous sommes le 10 juin et je n'ai pas reçu votre relevé d'heures. Merci de me le transmettre pour l'établissement de vos paies ».

Il y a toujours quelques retardataires. Cécile leur serait presque reconnaissante.

Elle renvoie les fiches de renseignements pour rappeler aux employeurs d'anticiper les demandes de contrats saisonniers.

Une nouvelle journée d'action contre la loi travail est prévue le 23 juin. Manuel Valls appelle les syndicats à « annuler eux-mêmes » les manifestations. La préfecture de Paris invite la CGT et FO à « trouver un accord sur un rassemblement statique » faute de quoi elle « sera dans l'obligation d'interdire » la manifestation.

Les syndicats manifesteront, mardi, contre la loi El Khomri, qui doit être votée au Sénat. Le cortège, placé sous haute surveillance policière, défilera de Bastille à place d'Italie.

Fin juin paies contrats de travail–charges.

- « Bonjour je voudrais embaucher un étranger, quelles sont les formalités ? »
- « Je voudrais embaucher mon fils mineur de 15 ans. Est-ce que c'est possible ? »

La plupart du temps les employeurs ne se renseignent pas avant d'embaucher, c'est lorsque Cécile effectue les contrats de travail qu'elle découvre qu'ils n'ont pas respecté les formalités préalables à l'embauche. Aussi, elle s'adapte. Elle informe, elle conseille mais elle ne peut pas totalement se substituer au rôle de l'employeur.

Le texte sur la loi travail va être réexaminé par l'Assemblée nationale à partir du 5 juillet, par le Sénat le 18 juillet, avant son adoption définitive par les députés le 20 juillet.

Cécile se dit qu'il va falloir revoir les connaissances acquises en matière de droit du travail.

Nous sommes le 18 juillet, la collègue de Cécile n'est pas présente ce matin. Cécile ne s'inquiète pas outre mesure, ça lui arrive parfois.

Après une heure, la nouvelle tombe. Elle a eu un accident de voiture. Elle est sur la table d'opération. Un bras cassé. Cécile ne s'effondre pas.

Elle travaille dans un cabinet d'expertise-comptable où le nombre de paies double pendant la période estivale.

Aussi, elle ne pourra évidemment pas gérer l'ensemble des paies seule. La saison est déjà difficile en « temps normal » alors sans sa collègue il y aurait de quoi partir en courant.

Son directeur d'agence trouve rapidement une remplaçante. Par miracle, elle a une licence de gestionnaire paie et elle a déjà travaillé dans un cabinet comptable.

Mais elle ne connaît pas le logiciel de paie. Cécile la forme rapidement. Son temps est compté, le travail s'accumule. Elle ne vit plus pendant ces deux mois.

Seul le travail compte. Elle se réveille à 5h00, elle n'a pas besoin de réveil. Elle est tendue. Elle doit atteindre l'objectif. Son portefeuille-client gonfle, la remplaçante n'a pas la rapidité et elle doit combler, vérifier, contrôler.

Fin juillet-début août elle accumule les heures. Pas de pause. Production

non-stop. Les semaines se suivent : 42 heures, 41 heures, 46 heures, 48 heures.

Le plus dur reste à venir. Fin août début septembre.

Les saisonniers, après avoir travaillé tout l'été, doivent être « sortis ». Il faut effectuer leur solde de tout compte : paie, certificat de travail, solde de tout compte, AED (attestation pôle emploi), portabilité à la prévoyance (maintien des frais de santé et prévoyance), BIAF (bordereau individuel à la formation)... Une tonne de documents qui double le temps des paies.

Cécile ne voit pas le jour pendant 3 semaines : 51 heures, 53 heures, 55 heures.

Elle éprouve un sentiment d'écrasement, une grande fatigue, elle irait bien rejoindre la plage la plus proche. S'allonger sur le sable et ne penser à rien.

Cécile est toujours debout mais elle se promet de ne pas refaire une saison comme celle-là. Elle se réveille le matin la mâchoire endolorie.

C'est sûr, elle a assuré sans rien dire. Sans rien réclamer. Elle se sent vidée. C'est comme si elle était dans un film de Charlie Chaplin où sur sa ligne automatisée elle devait accélérer, suivre la cadence. Elle a conscience de faire partie de la production. Bien qu'elle soit derrière un bureau, et qu'elle doive avoir des connaissances spécifiques pour exercer son métier. Pendant la saison estivale, elle devient une machine qui doit sortir du papier, des formulaires dans un délai très court.

Quand Cécile a intégré l'entreprise il y a 7 ans, elle ne comprenait pas le manque d'enthousiasme de sa collègue. Elle ne comprenait pas qu'elle puisse dénigrer autant son travail. Elle pensait qu'elle n'avait pas la formation adéquate. Elle négligeait les dossiers. Elle faisait le minimum nécessaire.

Elle comprend un peu mieux son comportement maintenant. L'accumulation des années, la pression mensuelle oblige à se réserver des sas de décompression pour pouvoir faire face. Trouver des intérêts à conserver ce poste. La quantité de travail impressionnante pendant certaines périodes peut inciter au relâchement sur d'autres, pour trouver un certain équilibre.

Cécile n'a pas vu les années passées, ses enfants ont grandi, elle a vieilli et

rien n'est venu briser le tourbillon. Elle a 45 ans et elle se demande si elle veut véritablement passer le temps qu'il lui reste, avant la retraite, à ce poste.

Cécile n'était pas adepte des jeux de hasard. Pour tout dire, elle trouvait cela, irraisonnable.

Et puis, elle s'est prise à rêver de quitter ce travail pour pouvoir s'ennuyer un peu. Ce qui ne l'ennuierait plus.

Depuis quelque temps, elle joue au loto ou à l'euro millions. Elle ne trouve plus que ce soit si ridicule.

Il y a quelques années elle était responsable d'un pôle social, elle pensait que c'était gratifiant d'être « responsable », mais elle s'est rendue compte que d'être responsable de son travail lui suffisait. Elle ne veut plus être responsable des autres. C'est facile d'être responsable quand les autres sont autonomes efficaces responsables d'eux-mêmes et dociles. La reconnaissance hiérarchique lui importe peu. La peur d'être récompensée et la peur de ne pas l'être.

Le travail comme valeur, elle commence à en douter. Elle fait partie des travailleurs silencieux. Et si le travail n'était plus indispensable à ce qu'elle est devenue. Il demeure cependant une nécessité. Et puis, sommes-nous jamais ce qu'on aurait voulu être ?

Elle a envie de liberté.

Devant l'accumulation des tâches, le métier va probablement recruter et se structurer. Les cabinets qui ne le font pas s'exposent aux départs de leurs gestionnaires de paie.

Fin septembre paies – DSN – charges trimestrielles. Et n'oublions pas les déclarations sur Sylae pour tous les contrats aidés.

- « Bonjour, je ne comprends pas, mon salarié était en arrêt maladie et vous lui avez ajouté un complément sur sa paie. Je n'ai jamais vu ça !
- Oui, c'est normal les salariés dont l'ancienneté est supérieur à un an ont le droit à un complément, déduction faite des indemnités versées par la CPAM, pendant 90 jours.
- C'est inadmissible, ils ne travaillent pas et ils sont payés ! »

Avant le 31 décembre 2016, il va falloir finaliser le paramétrage des DSN « phase 3 ». Bon, rien de très compliqué, juste un peu de temps à passer. Jusqu'à maintenant les DSN étaient exploitées par l'Urssaf et Pôle emploi. En 2017, la DSN transmettra l'ensemble des informations relatives aux salariés aux organismes de retraite et de prévoyance complémentaire. Il faut donc saisir les numéros de contrat, différents codes par dossier et par salarié. Il s'agit également de vérifier l'ensemble des données : fiches dossiers et fiches salariés. Rien n'échappera plus à l'administration.

Fin octobre paies – DSN

C'est reparti, elle a l'impression de pousser sa pierre chaque mois du bas de la montagne vers le haut puis quand elle est en haut, la pierre redescend et il faut recommencer (ça lui rappelle quelqu'un).

Fin novembre paies – DSN.

La journée idéale serait une journée à mi-temps. Il manque du travail pour tout le monde. Et pourquoi ne pas libérer du temps de travail ? Si une retraite anticipée pouvait être proposée dès 50 ans avec la possibilité de travailler à temps partiel et de cumuler une moitié de retraite. C'est déjà possible mais peu de personnes semblent intéressées.

Les salariés ont tellement été habitués à remplir le temps, à respecter des horaires, qu'ils sont déconcertés à l'idée de rester chez eux. Ce renoncement à une vie occupée leur paraît impossible ou difficile.

Le cumul emploi-retraite étant possible, la plupart des retraités travaillent tout en ayant une retraite à taux plein. Comme s'ils ne pouvaient plus ne plus être productifs, le but de leurs vies. Ne plus l'être s'apparenterait au désespoir.

Fin décembre paies – DSN – charges trimestrielles.

Cécile démissionne. Dans la vie tout est intéressant à vivre à condition que l'on s'en sorte vite. Ce qui dure finit par peser.

Ou Cécile reste. Parce que ce travail lui offre une semi-liberté, au moins celle de pouvoir élever ses enfants. Et pour tous ceux qui ne rêvent que

d'une chose : avoir un CDI. Quel rêve ! Elle comprend qu'il offre une certaine stabilité un logement décent. Qu'il permet de payer les factures. Cécile se demande si à « gagner » sa vie elle ne la perd pas.

Sa collègue revient de son arrêt maladie et son directeur d'agence décide de garder sa remplaçante. C'était probablement la solution. Recruter. Ne plus être constamment en flux tendu et réintroduire le temps de penser à ce que l'on fait et le faire bien.